



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

20101027-9

POLITIQUE
Développement durable

Date d'adoption : 27 octobre 2010

Modifications : 8 mars 2018 et 12 novembre 2021

1. CONTEXTE

La mission première de la Coopérative funéraire des Deux Rives (la Coopérative) est d'accompagner les membres dans le deuil au moyen de rituels funéraires, empreints de sens et respectueux de la dignité humaine. Son offre de service se décline dans le respect de ces prémisses et dans la perspective de contribuer au développement durable des communautés qu'elle dessert. Au même titre que la qualité de ses services, elle considère l'impact environnemental, social et économique des funérailles et de ses activités.

Dès 2010, les valeurs du réseau des coopératives funéraires du Québec incitaient à contribuer au développement durable. Plus spécifiquement, le comité de développement durable de la Fédération des coopératives funéraires du Québec (FCFQ) appuyait les efforts des coopératives membres de son réseau qui diminuaient leur empreinte écologique et qui promouvaient des rituels funéraires respectant l'environnement. Animés d'une volonté d'incarner un exemple pour les communautés que la Coopérative funéraire des Deux Rives dessert, ses dirigeants ont décidé de mettre sur pied un comité de développement durable local (le comité) et de se doter d'une politique locale (la politique), arrimée aux préoccupations du réseau.

Les changements climatiques ont été identifiés comme l'un des plus grands enjeux du développement durable. Pour relever ce défi, la Coopérative a décidé de revoir ses pratiques et ses façons de faire afin de préciser ses orientations en matière de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre. En 2015, la Coopérative adoptait une politique de compensation des gaz à effet de serre (GES) qui fut intégrée à la politique actuelle lors de sa révision en 2018.

Afin de mobiliser davantage ses parties prenantes, en 2018, la Coopérative remplace un poste d'administrateur sur son comité par un poste de représentant des salariés.

En 2021, la Coopérative décide d'aller plus loin et bonifie sa politique de trois annexes pour encadrer plus formellement les engagements concernant la saine gestion des matières résiduelles, l'organisation et la tenue d'événements plus écoresponsables ainsi que l'établissement de processus d'approvisionnement plus rigoureux prenant en compte les principes du développement durable.

2. OBJECTIFS

Les membres du comité de développement durable de la Coopérative ont retenu plusieurs objectifs ayant mené à l'élaboration de la présente politique de développement durable.

La politique de développement durable doit :

- 2.1 Donner à toutes ses parties prenantes une vision claire des orientations de la Coopérative en matière de développement durable ;
- 2.2 Démontrer un leadership en matière de développement durable dans le domaine funéraire afin de se démarquer face à la concurrence ;
- 2.3 Servir de cadre de référence à la Coopérative pour élaborer et réaliser des actions en matière de développement durable, de façon à en assurer la cohérence face à notre mission, à nos valeurs et aux enjeux ;
- 2.4 Permettre à la Coopérative de s'assurer que sa préoccupation pour le développement durable est considérée ou s'exprime de façon transversale dans l'ensemble de ses activités.

3. CADRE DE RÉFÉRENCE ET AXES D'INTERVENTION

Le cadre de référence du développement durable à la Coopérative est articulé autour de six grands axes à l'intérieur desquels se déclinent les différentes actions entreprises :

	<p>3.1 L'accompagnement des membres L'accompagnement des membres et la perpétuation des rites significatifs sont au cœur de nos priorités.</p>
	<p>3.2 Les nouvelles technologies Des services avant-gardistes, utilisant des nouvelles technologies de disposition des corps et proposant des funérailles et des cimetières virtuels.</p>
	<p>3.3 La préservation de l'environnement Une gestion et des activités respectant l'environnement, grâce à la réduction des produits nocifs, l'utilisation de sources d'énergie alternative et la minimisation des émissions polluantes.</p>
	<p>3.4 L'épanouissement des employés Des employés fidèles et épanouis, grâce aux programmes de formation proposés et à la mise en place de conditions de travail respectant l'équilibre travail-famille.</p>
	<p>3.5 Le rayonnement coopératif Un rayonnement coopératif qui passe par la promotion de ses valeurs et le renforcement du réseau des coopératives funéraires.</p>
	<p>3.6 Un positionnement précurseur Un positionnement précurseur en matière de développement durable au sein du secteur funéraire canadien et parmi nos communautés.</p>

4. ENGAGEMENTS

La Coopérative, dans l'élaboration de ses plans d'action et dans les moyens retenus pour les mettre en œuvre, porte une attention particulière aux aspects suivants :

4.1 Assurer une gestion responsable de la coopérative

Considérer les dimensions environnementale, économique et sociale dans notre gestion administrative. Faire le suivi de nos performances à l'aide d'indicateurs de mesure adaptés et effectuer une reddition de compte transparente.

4.2 Augmenter la contribution positive pour la société

Innover pour toujours offrir des services compétitifs qui profitent à toute la population. Nous voulons demeurer le gardien des rituels funéraires tout en continuant à démystifier la mort et à sensibiliser les gens sur l'importance de faire des choix éclairés en matière funéraire. Pour ce faire, nous poursuivons nos activités d'éducation et de sensibilisation en matière de support à l'évolution du deuil et de valeurs coopératives. Dans le même esprit, nous avons ajouté le volet de sensibilisation au développement durable.

4.3 Promouvoir une communication responsable et l'engagement de nos parties prenantes

Mettre en place des processus de consultation à long terme avec l'ensemble de nos parties prenantes : membres, clients, fournisseurs, instances municipales et provinciales, communautés locales et associations, employés et relève. Promouvoir ces principes auprès de nos partenaires.

4.4 Offrir un milieu de travail sécuritaire et épanouissant

Favoriser un milieu de travail sécuritaire, sain et épanouissant, dans lequel les employés développent leurs compétences, leur autonomie et leur sens des responsabilités. Valoriser la participation de tous nos employés dans l'application du développement durable au sein de leurs activités.

4.5 Réduire l'empreinte environnementale

Minimiser les impacts environnementaux de nos activités en explorant et en favorisant les alternatives écoresponsables dans le respect de notre mission. Faire preuve d'innovation et utiliser autant que possible les technologies visant à améliorer la performance environnementale et la réduction des nuisances. Cet engagement se déploie plus formellement dans ces trois dimensions :

4.5.1 Organiser des événements plus écoresponsables (Annexe A)

En respect de sa capacité à réaliser sa mission, planifier et mettre en œuvre des actions et mesures visant à réduire l’empreinte environnementale de nos activités avec la clientèle et le public, de nos opérations à l’interne et à favoriser l’adoption de décisions et de comportements écoresponsables chez l’ensemble de nos parties prenantes.

4.5.2 Assurer une saine gestion des matières résiduelles (Annexe B)

Déployer des actions aspirant à ne gaspiller aucune ressource et n’éliminer que le résidu ultime. Dans un processus d’amélioration continue et en collaboration avec tous les employés et des vigies internes, planifier et mettre en œuvre les efforts nécessaires afin de maintenir et améliorer nos pratiques, nos procédures et nos équipements visant à une saine gestion des matières résiduelles.

4.5.3 Réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (Annexe C)

Réduire les émissions de GES chaque fois que cela est possible. Compenser l’ensemble des émissions de GES générées lors de la disposition des corps et des services associés, de même qu’en lien avec les déplacements des visiteurs lorsqu’il y a lieu. Investir en sensibilisation et en éducation l’équivalent de toutes les émissions de GES engendrées par les déplacements de ses membres liés au fonctionnement de la vie démocratique ainsi que ceux de ses employés dans le cadre de leurs fonctions.

4.6 Acheter de manière plus responsable (Annexe D)

Intégrer des critères environnementaux, sociaux et économiques aux processus d’achat de biens et services, autant dans les opérations de la Coopérative que dans nos activités avec la clientèle et le public. Valoriser et promouvoir ces critères auprès de nos parties prenantes ainsi qu’auprès de notre clientèle.

4.7 Être exemplaire en matière de développement durable

Servir de modèle en effectuant des veilles stratégiques, en étant proactif et en mettant en œuvre de nouvelles façons de faire. Participer aux initiatives sectorielles, locales et internationales visant à promouvoir les principes du développement durable au sein du secteur funéraire et coopératif.

Ces engagements s’appliquent aux employés, dirigeants et membres du conseil d’administration de la Coopérative.

5. RESPONSABILITÉ

La mise en œuvre de la présente politique, le suivi et la révision sont sous la responsabilité du comité de développement durable de la Coopérative. Les résultats de la mise en œuvre sont intégrés au rapport annuel de la Coopérative. Un bilan est réalisé annuellement et une révision dans son ensemble est faite au terme de trois années de son application, dans le but d'appliquer les meilleures pratiques en matière de développement durable.

5.1 Démarche

La réalisation de notre politique de développement durable implique un processus et un suivi rigoureux ainsi qu'une définition claire des responsabilités de toutes les parties prenantes.

- La direction générale pilote la mise en œuvre de la politique ;
- Le comité de développement durable en surveille l'application ;
- Un membre désigné du comité de développement durable effectue son suivi auprès de la direction générale ;
- Un tableau de bord assure le suivi de sa mise en œuvre.

5.2 Comité de développement durable

Le comité est constitué de six membres. Voici sa composition :

Membres :

- Le directeur général : mise en œuvre
- Deux représentants des administrateurs : gouvernance
- Un représentant des salariés : consultation
- Le coordonnateur aux immobilisations : reddition des comptes
- Le directeur exécutif : coordination, veille stratégique et amélioration continue.

Depuis 2016, un consultant en développement durable externe participe à titre d'invité à la mise en œuvre du plan d'action, agit comme ressource experte et supporte le comité de développement durable dans ses activités.

5.3 Diffusion et sensibilisation

La Coopérative s'engage à rendre publique sa politique de développement durable. Elle s'engage également à mettre en place un plan d'action, de communication et de sensibilisation à l'interne auprès de son personnel et de ses membres, et à l'externe, auprès de ses membres usagers, fournisseurs et partenaires

ANNEXE A - ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS PLUS ÉCORESPONSABLES

A.1 CONTEXTE

En 2021, grâce à l'obtention d'une subvention du Fonds Écoleader, la Coopérative funéraire des Deux Rives amorce un travail de réflexion afin d'organiser et de tenir des événements de manière plus écoresponsable.

A.2 DÉFINITION

Un événement écoresponsable intègre les principes du développement durable à chaque étape de son organisation, et ce, dès le début de sa planification. En débutant par une analyse de la situation actuelle et l'évaluation des impacts majeurs potentiels, un événement écoresponsable vise à réduire les répercussions négatives sur l'environnement et à augmenter les retombées positives sur le plan social et économique.

Pour sa part, le gouvernement du Québec a identifié la **consommation responsable** comme l'un des principes de développement durable (Loi sur le développement durable, chapitre II, article 6).

A.3 OBJECTIFS

Avec une préoccupation constante pour la réalisation de sa mission et l'expérience usager, nous souhaitons réviser nos processus d'affaires pour intégrer des mesures réduisant l'empreinte environnementale de nos opérations. Nous voulons favoriser la mise en place d'alternatives et d'incitatifs afin que notre clientèle et nos visiteurs fassent des choix plus écoresponsables et qu'ils réduisent ou compensent leur propre empreinte environnementale. Nous voulons promouvoir ces principes auprès de nos fournisseurs et susciter leur adhésion à ceux-ci.

Avec une préoccupation constante pour l'expérience employé et notre marque employeur, nous souhaitons faire preuve d'initiative et de créativité pour réduire notre empreinte environnementale lors de la planification et l'organisation de nos activités administratives (événements, formations, réunions à l'interne, etc.).

Avec une préoccupation constante pour l'image de marque et l'efficacité de nos activités corporatives, nous voulons intégrer des actions visant à réduire notre empreinte environnementale. De plus, nous voulons inviter nos participants à réduire leur propre empreinte environnementale dans le cadre de nos différentes activités (communications, développement d'affaires, conférences, kiosques, salons, etc.).

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES DEUX RIVES

Ainsi pour l'organisation d'événements écoresponsables, nous nous engageons à :

1. Analyser nos besoins et évaluer les impacts potentiels de nos événements
2. Réduire notre impact sur l'environnement en limitant :
 - La surconsommation de ressources
 - La génération de déchets
 - La production d'émissions de gaz à effet de serre (GES)
3. Avoir des répercussions sociales positives en :
 - Favorisant le commerce local ou équitable
 - Déployant les efforts pour une accessibilité universelle

ANNEXE B – ASSURER UNE SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

B.1 CONTEXTE

Depuis 2017, la Coopérative funéraire des Deux Rives met à la disposition de ses employés et de ses clients un système performant de gestion des matières résiduelles favorisant la récupération et l'élimination adéquate des résidus.

Son engagement envers la saine gestion des matières résiduelles se traduit entre autres par l'obtention de l'attestation *ICI on recycle +* pour plusieurs de ses centres. Il s'agit d'un programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC, la Société québécoise de récupération et de recyclage, qui a comme objectif de valoriser les efforts des organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles.

B.2 DÉFINITIONS

Les matières résiduelles sont des matières ou des objets rejetés par les ménages, les industries, les commerces ou les institutions, et qui sont mises en valeur ou éliminées. Elles sont mises en valeur par le réemploi, la récupération, le recyclage, ou le compostage. Il y a des matières résiduelles qui sont dites putrescibles, comme les résidus de végétaux et les restes de table et d'autres qui sont dites recyclables, comme les fibres (carton et papier) et les métaux.

Le résidu ultime, pour sa part, est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux. En d'autres termes, le résidu ultime est celui qui se trouve en fin de cycle de vie, qui ne peut pas être réemployé, recyclé ou autrement valorisé.

L'économie circulaire est un système de production, d'échanges et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique de circulation en boucle des matières dans l'économie. Il s'agit d'une réponse aux problématiques causées par le modèle d'économie linéaire, c'est-à-dire « extraire, fabriquer, consommer et jeter ».

Pour sa part, le gouvernement du Québec a identifié la **protection de l'environnement** comme l'un des principes de développement durable (Loi sur le développement durable, chapitre II, article 6).

B.3 OBJECTIFS

Nous collaborons aux actions mises de l'avant par le Gouvernement du Québec afin de construire une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, et à atteindre un objectif fondamental, soit que la seule matière résiduelle éliminée soit le résidu ultime.

Pour y arriver, nous devons maintenir et initier de nombreuses actions. Selon la hiérarchie des 3 RV-E (**R**éduire, **R**éutiliser, **R**écupérer, **V**aloriser et **É**liminer) et selon certains principes de l'économie circulaire, nous nous engageons à :

- Ne gaspiller aucune ressource (**R**éduire à la source, emprunter, réparer, louer, **R**éutiliser ou réemployer) ;
- **R**écupérer nos matières recyclables ;
- **V**aloriser chaque fois que cela est possible nos matières putrescibles (compostables) ;
- **É**liminer adéquatement nos matières dangereuses ;
- Voir à n'**É**liminer que le résidu ultime.

ANNEXE C – RÉDUIRE ET COMPENSER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

C.1 CONTEXTE

Depuis 2014, la Coopérative funéraire des Deux Rives compense par la plantation d'arbres, les émissions de GES produites par la disposition des corps et les services associés.

Depuis 2015, la Coopérative investit en sensibilisation et en éducation l'équivalent des émissions de GES produites par certains de ses déplacements.

Par rigueur et transparence, la Coopérative prend garde de ne pas utiliser certaines appellations, comme « organisation carboneutre » ou « zéro rejet », tant et aussi longtemps que des études d'analyse de cycle de vie reconnues ne seront pas en mesure d'inclure l'ensemble de ses activités, plutôt qu'uniquement celles associées aux funérailles. Certains éléments comme la fabrication, le transport et la décomposition des cercueils en métal, les produits associés à la disposition des corps ainsi que ses activités administratives ou les services connexes assurés par les sous-traitants n'ont pas été encore considérés.

À cet effet, la Coopérative cherche à réduire davantage ses émissions de GES en ajoutant des actions en lien avec ses opérations.

C.2 DÉFINITIONS

L'atmosphère, composée de plusieurs gaz invisibles, capte la chaleur du Soleil et la retient près de la surface de la Terre. Ces principaux gaz sont de la vapeur d'eau, du dioxyde de carbone (CO₂) et du méthane (CH₄). Ces trois gaz sont essentiels à la vie. Sans eux, la chaleur du Soleil s'échapperait dans l'espace et la température moyenne de la Terre passerait de 15 °C à -18 °C.

Toutefois les activités humaines augmentent rapidement la quantité de GES dans l'atmosphère. Cela a pour effet d'accroître la température moyenne de la Terre de façon trop rapide causant ainsi le réchauffement climatique.

La dimension de la compensation des GES provoque des retombées dans chacun des **16 principes de développement durable** identifiés par le gouvernement du Québec (Loi sur le développement durable, chapitre II, article 6).

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES DEUX RIVES

TABLEAU 1 – Principes du développement durable illustrés dans le cas de la problématique des gaz à effet de serre.

COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE GES	
Principe	Applications - Retombés
Accès au savoir	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation et formation des employés. ✓ Sensibilisation des membres lors des activités corporatives. ✓ Promotion des efforts pour provoquer un effet d'entraînement dans l'industrie des services funéraires et dans la société. ✓ Transfert de connaissances vers les coopératives du Sud. ✓ Actions éducatives dans les écoles du Québec.
Consommation responsable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement des clients par des conseillers formés pour faire des choix judicieux, écologiques et socialement responsables. ✓ Formation des écocitoyens dans les écoles primaires.
Protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des rituels funéraires riches de sens.
Partenariat et coopération	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ententes de compensation avec des coopératives forestières et d'éducation du Québec et de l'Amérique latine.
Efficacité économique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Positionnement précurseur sur le marché. ✓ Contribution à une économie verte. ✓ Génération d'emplois. ✓ Avantages concurrentiels.
Pollueur-payeur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compensation des émissions de GES.
Participation et engagement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption par tous les membres.
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une mesure d'atténuation.
Subsidiarité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aide au client à prendre des décisions éclairées.
Internationalisation des prix	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte des coûts environnementaux (compensation absorbée par les bénéfices de la coopérative).
Équité et solidarité sociale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux efforts pour soutenir des sources d'emplois pour hommes et femmes dans les coopératives.
Précaution	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux efforts visant à prévenir une dégradation de l'environnement.
Et indirectement :	
Santé et qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux efforts de protection de la santé humaine et de la qualité de vie.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Séquestration carbone par les arbres et contribution à la reforestation.
Protection de la capacité des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Principe de protection de l'environnement et consommation responsable.
Protection de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux efforts de préservation des écosystèmes et des espèces.

C.3 OBJECTIFS

1. Nous nous engageons à compenser les émissions de GES liées à la disposition des corps et aux services associés incluant : la décomposition du corps, la fabrication et le transport du cercueil de bois, la décomposition du cercueil, la crémation (incluant la combustion du corps et du gaz naturel), le transport (le cortège, comprenant le transport du défunt¹ et les déplacements des familles lors des cortèges), en finançant des plantations d'arbres ayant une valeur écologique, économique et sociale éprouvée.

Dans un esprit d'intercoopération, nous avons choisi le « Programme Héritage » de la Fédération des coopératives funéraires du Québec (FCFQ). Ce programme compense les émissions de gaz à effet de serre par la plantation d'arbres afin de séquestrer le carbone sous forme de biomasse.

La plantation d'arbres est réalisée au Québec, en Amérique latine, via l'Arbre de l'intercoopération², un programme de plantation géré par la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), en partenariat avec la Fédération québécoise des coopératives forestières et la FCFQ.

Ce programme dispose aussi d'un volet commémoratif qui ajoute la plantation d'un arbre à la mémoire de chaque défunt confié à une coopérative funéraire membre de la FCFQ. En plus de souligner le départ d'un proche, ce geste symbolique bonifie les actions visant la réduction des effets de l'activité humaine sur les changements climatiques.

2. Nous nous engageons à financer l'action éducative dans des écoles pour les émissions de GES produites par les déplacements des membres liés au fonctionnement de la vie démocratique (assemblées générales, réunions du conseil d'administration, rencontres de comités, etc.), et les déplacements du personnel dans le cadre de leurs fonctions.

¹À l'exception des voitures louées à une tierce partie.

² <https://arbre.socodevi.org/>

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES DEUX RIVES

Dans un esprit d’intercoopération, nous avons choisi le projet « Carbone Scol’ERE³ » mis en œuvre par une coopérative du Québec, la Coop FA.

Ce projet éducatif sensibilise les jeunes à la problématique des gaz à effet de serre par leurs actions³. Il vise à créer un mouvement éducatif et collectif pour favoriser l’adoption de nouvelles habitudes de vie écoresponsables réduisant les émissions de gaz à effet de serre du Québec. Les actions réalisées par les jeunes et leurs familles représentent des tonnes de gaz à effet de serre qui ne seront pas émis (évaluation scientifique du CIRAIG). Ces émissions évitées sont converties en Crédits carbone éducatifs^{MC}.

3. Nous nous engageons à réduire nos émissions de GES, chaque fois que cela est possible.

TABLEAU 2 – Résumé des actions de la Coopérative en lien avec la commémoration et les émissions de GES

<u>Volet commémoratif :</u>	
➤ Plantation d’un arbre à la mémoire de chaque défunt confié à la Coopérative	✓
<u>Disposition du corps et services associés :</u>	
Compensation de l’émission des gaz à effet de serre par la plantation d’arbres	
➤ Décomposition d’un corps	✓
➤ Fabrication et transport d’un cercueil en bois	✓
➤ Décomposition d’un cercueil en bois	✓
➤ Crémation (combustion du corps et du gaz naturel)	✓
➤ Transport du défunt (corbillard, voiture de compagnie, voiture de direction et fourgon) ⁴	✓
➤ Déplacement des visiteurs lors des funérailles	✓
<u>Vie démocratique et économique : émissions de gaz à effet de serre lors des déplacements</u>	
Achat de Crédits carbone éducatifs^{MC}	
➤ Assemblées générales	✓
➤ Réunions du conseil d’administration	✓
➤ Rencontres de comités	✓
➤ Déplacement des employés dans le cadre de leurs fonctions	✓

³ https://coopfa.com/ecole/carbonescolere_ecole/

⁴À l’exception des voitures louées à une tierce partie.

ANNEXE D – ACHETER DE MANIÈRE PLUS RESPONSABLE

D.1 CONTEXTE

Depuis 2021, la Coopérative funéraire des Deux Rives voit à s’approvisionner de manière plus responsable tout en sensibilisant sa clientèle à en faire tout autant. L’analyse et la réflexion en amont de tout achat favorisent le respect de l’environnement ainsi que des comportements éthiques et innovants sur les plans social et économique de la part des fournisseurs et des prestataires de services.

D.2 DÉFINITIONS

L’achat responsable est un processus d’approvisionnement menant à une décision d’achat de biens ou de services en lien avec les opérations et les activités qui intègre des considérations environnementales, sociales et économiques.

La **consommation responsable** est l’un des principes de développement durable identifié par le gouvernement du Québec (Loi sur le développement durable, chapitre II, article 6).

D.3 OBJECTIFS

1. Nous nous engageons à favoriser et à structurer des initiatives visant l’intégration de critères issus du développement durable dans les processus d’acquisition.
 - L’efficacité économique
 - L’équité sociale
 - La protection environnementale
2. Nous nous engageons à informer et/ou valoriser, auprès de toutes les parties prenantes, les aspects économiques, sociaux et environnementaux liés à nos approvisionnements ou aux décisions d’achat de notre clientèle.
3. Nous nous engageons à établir des lignes directrices dans le respect des autres politiques de la Coopérative afin d’accompagner les employés.
 - Donner des balises pour favoriser la réduction à la source et le réemploi ainsi que réduire le suremballage (selon la hiérarchie des 3R-VE)
 - Favoriser l’achat de produits à contenu recyclé ou locaux
 - Veiller à la reprise des contenants de livraisons comme les palettes d’expédition